

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'Association intercommunale
SDIS régional Nord Vaudois du mercredi 20 décembre 2023**

Lieu	Caserne du SDIS, Yverdon-les-Bains
Présences	CoDir : M. Christian Weiler (Président CoDir), M. Alexandre Lecourtier, M. François Armada, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling Trente-et-une (31) des quarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix Le Major Eric Stauffer Cdt du SDIS régional Nord Vaudois
Excusés	CoDir : M. Jean-Claude Ruchet, M. Pierre Dessemontet CI : Communes de Bonvillars, Cheseaux-Noreaz, Corcelles-près-Concise (en attente de délégué·e·s), Cuarny, Mutrux, Valeyres-sous-Ursins et Villars-Epeney
Absents	CI : Communes de Dëmoret et Orges
Lieux et date de la prochaine séance :	Le jeudi 23 mai 2024 à Pomy Le jeudi 19 septembre 2024

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir. Il remercie le SDIS pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 106 voix.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Assermentation des nouveaux délégués du Conseil

Il n'y a pas de nouveau délégué à assérermenter.

3. Assermentation d'un membre du CoDir

Suite au départ de M. Alexandre Lecourtier, la représentation de la commune d'Yvonand au CoDir doit être renouvelée. Mme Laura Marques, qui reprendra son poste, doit être assérermentée ce soir.

Le président prie l'assemblée de se lever (art. 9 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes) et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud B, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

« Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

« Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux et remplir ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées »

Après cette lecture, Mme Laura Marques, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ».

Le président prend acte de sa promesse et la félicite.

4. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2023

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2023. La parole n'est pas demandée et l'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité** avec une abstention.

5. Préavis PR23.06CD concernant le règlement des JSP

Le rapport est lu par Yves Guilloud, membre de la Commission de gestion du Conseil intercommunal.

En conclusion, la commission de gestion remercie les représentants de l'exécutif ainsi que le Commandant du SDIS Régional Nord-vaudois pour leur disponibilité, les échanges ainsi que les explications fournies.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'accepter le préavis PR23.06CD qui décide : Article 1 – l'adoption du règlement du groupe des Jeunes Sapeurs-Pompiers régionaux du Nord-vaudois tel que présenté en annexe du préavis PR23.06CD.

Le président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. L'assemblée est invitée à voter à main levée. **Le préavis 23.06CD concernant le règlement des Jeunes Sapeurs-Pompiers est accepté à l'unanimité.**

6. Stratégie sur la révision des statuts

M. Christian Weiler, président du CoDir, prend la parole. Il remercie le commandant et l'administration du SDIS pour le travail accompli afin d'intégrer les JSP au sein du SDIS.

Les autorités cantonales ayant jugé que les statuts du SDIS n'étaient plus adaptés, des réflexions sont actuellement menées par le CoDir afin d'en modifier certaines dispositions en tenant compte des évolutions après dix années d'existence de l'association. Le CoDir souhaite aujourd'hui présenter, à titre informatif, l'avancées de ses réflexions au CI.

La stratégie de révision des statuts répond en premier lieu à un besoin d'amélioration de la représentativité démocratique du SDIS. Il est prévu de rééquilibrer la composition du CoDir en y supprimant la majorité relative d'Yverdon et en y renforçant la présence des communes du DAP. Le nombre de voix attribué à chaque commune a été arrêté à la création de l'association et il doit aujourd'hui être réévalué pour rester représentatif du nombre d'habitants et de l'ampleur des financements. Il est prévu également de renforcer l'indépendance de la Coge.

La révision des statuts prévoit d'intégrer la police du feu comme un service dont les communes peuvent bénéficier si elles le souhaitent.

Les dispositions juridiques seront mises à jour pour assurer une meilleure gouvernance et corriger des dispositions manquantes ou erronées. (alignement sur le droit supérieur)

La péréquation sera revue afin de retrouver une répartition juste des charges, notamment en ce qui concerne la contribution d'Yverdon. Le CoDir reviendra ultérieurement auprès du CI avec une série de propositions.

Le président du CoDir dresse l'historique de la procédure de révision des statuts, débutée en 2020. Suite au refus d'une première révision des statuts par 7 communes en 2021, la démarche présentée au CI le 19.05.2022 prévoyait une démarche en deux temps :

- (1) modification rapide des buts du SDIS afin d'y intégrer les jeunes sapeurs-pompiers ;
- (2) évaluation de la faisabilité d'une révision en profondeur des statuts.

La seconde étape débute à présent. Le CoDir a procédé à l'analyse des refus de 2021 afin d'identifier les points bloquants et d'y apporter des solutions. C'est principalement la **réévaluation de la contribution d'Yverdon** qui a conduit à des refus (6 communes sur 7), celle-ci induisant une augmentation du prix du SDIS pour les communes. Des questions de **répartition du pouvoir démocratique et de majorité au CoDir** ont également été soulevées comme motifs de refus (2 communes sur 7).

Des propositions seront soumises aux communes et un préavis leur sera demandé. Afin de répartir le pouvoir démocratique plus équitablement, voici deux propositions :

- Rééquilibrer le CoDir en diminuant la représentation d'Yverdon à 3 membres, 1 siège pour Grandson, 1 siège pour Yvonand, les 4 sièges restant étant attribué chacun à un DAP.
- Rééquilibrer le pouvoir démocratique au sein du CI tout en limitant les blocages avec une clause de révision des statuts à la double majorité qualifiée (7/10 des voix des communes + 7/10 des voix de la population) et un recalcul des voix selon un système évolutif tenant compte du nombre d'habitant·e·s.

M. Benoist Guillard (Yverdon-les-Bains) demande si l'obtention de la double majorité requiert un vote auprès des conseils communaux et généraux.

M. Christian Weiler précise que le vote s'accomplit seulement au CI : la première majorité nécessite l'accord de 7/10 des communes (chaque délégué du CI représentant alors 1 voix) ; la seconde majorité nécessite l'accord de 7/10 des habitant·e·s (chaque délégué du CI représentant alors le nombre de voix attribué à sa commune).

La contribution particulière d'Yverdon avait été négociée à la création du SDIS. Elle n'est aujourd'hui plus justifiée, même si Yverdon abrite le DPS G1. Ce DPS bénéficie en effet à toute la région : il rapporte davantage de subventions ECA, engendre un plus gros revenu et ses prestations dépasse le cadre d'Yverdon, n'offrant pas d'avantage particulier à cette commune. Le DPS G1 effectue 76% des interventions du SDIS, et 43% de ces interventions sont réalisées dans les communes avoisinantes.

Le CoDir souhaite rééquilibrer le financement du SDIS en favorisant un effort collectif et égalitaire. La réduction de la **contribution particulière d'Yverdon pourrait se faire de manière progressive**, sur un nombre d'années à définir, ceci afin de faciliter la transition pour les autres communes. Si cette mesure ne passe pas auprès de ces dernières, alors le CoDir préfère l'abandonner tout de suite et ne pas mettre en péril toute la procédure de révision en profondeur des statuts. L'accord d'Yverdon sur ce point sera cependant décisif.

M. Bernard Milliet (Giez) suggère de bien mettre en évidence que la commune d'Yverdon n'est pas concernée uniquement par la baisse de sa contribution particulière, mais qu'elle est aussi sujette à l'augmentation du coût à charge des communes du SDIS.

M. Christian Weiler présente la suite de la démarche. Le CoDir procédera à la consultation des municipalités et des conseils communaux et généraux afin de récolter leurs préavis, avant de revenir devant le CI avec une véritable proposition de révision des statuts. Il s'agira ensuite de faire valider cette proposition auprès des conseils communaux et généraux et, enfin, du conseiller d'État.

Le CoDir, par son président Christian Weiler, rappelle qu'il **se tient à l'écoute de toute nouvelle proposition et réaffirme sa volonté d'aller de l'avant en minimisant la prise de risque.**

La discussion est ouverte.

M. Alain Portner (Onnens) propose de réduire la contribution particulière d'Yverdon plutôt que de la supprimer complètement. Le président du CoDir rappelle que cette contribution n'est aujourd'hui plus justifiée, mais il retient la proposition.

M. Olivier Poncet (Champvent) précise que sa commune avait refusé la modification des statuts en 2021 car, tenant compte du fait que les prix du SDIS sont fixés en fonction du nombre d'habitant-e-s et de la valeur ECA des bâtiments, il paraissait juste de conserver une contribution supérieure pour la commune d'Yverdon au vu du nombre d'entreprises hébergées par celle-ci. M. Christian Weiler rappelle que les choses ont évolué et que beaucoup de frais sont aujourd'hui à charge des entreprises (notamment ceux résultant des alarmes).

M. Benoist Guillard (Yverdon-les-Bains) rappelle que la révision de la péréquation devra être approuvée aussi par le conseil communal de sa commune, et que l'aspect financier fera certainement débat.

M. Maxime Friedland (Valeyres-sous-Montagny) souhaite pouvoir accéder à la présentation ayant servi de support aux explications du président du CoDir. Celle-ci est annexée au procès-verbal de la séance.

La parole n'est plus demandée. M. Christian Weiler remercie l'assemblée.

7. Élection du Président

Les points 7, 8 et 9 découlent directement du nouveau règlement d'organisation du Conseil intercommunal du SDIS accepté lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2023, puis par le Conseil d'État le 28 novembre 2023. Il s'agit d'élire chaque année un-e président-e, un-e vice-président-e ainsi que deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Le président Patrick Grin cède la parole au vice-président Pierre-Alain Lunardi pour l'élection annuelle du président du Conseil intercommunal du SDIS. L'actuel président Patrick Grin propose un renouvellement de sa fonction. Aucune autre candidature n'étant proposée pour le poste de président, **M. Patrick Grin est élu à l'unanimité par acclamation.**

8. Élection du Vice-Président

Le vice-président Pierre-Alain Lunardi propose lui aussi un renouvellement de sa fonction au sein du Conseil intercommunal du SDIS. Aucune autre candidature n'étant proposée pour le poste de vice-président, **M. Pierre-Alain Lunardi est élu à l'unanimité par acclamation** et félicité par le président.

9. Nomination de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

Le président Patrick Grin propose de suivre la liste alphabétique des communes membres afin de désigner chaque année les scrutateurs et scrutateurs suppléant, en omettant les communes qui possèdent déjà un membre dans une commission et ne peuvent être doublement représentées.

Les communes de **Bioley-Magnoux** et de **Bonvillars**, par leurs délégués **M. Xavier Pitteloud** et **M. François Jaquier**, sont dès lors désignées pour les postes de scrutateurs. Les communes de **Chablons** et de **Chavannes-le-Chêne**, par leurs délégués **M. Jean-Pierre Blanc** et **M. Sébastien Mercier**, sont désignées pour les postes de scrutateurs suppléants. L'assemblée les élit par acclamation.

10. Communications

Le président Patrick Grin annonce que **31 communes sont présentes à l'assemblée, représentant 106 voix sur 117.**

Le règlement d'organisation du conseil intercommunal a été édité en petit format. Un exemplaire est à la disposition de chaque délégué·e. Ce règlement est à retrouver également sur le site internet du SDIS Nord vaudois.

Le Major Eric Stauffer prend la parole. **Il présente sa nouvelle adjointe l'Officier spécialiste Mme Valériane Vuilleumier.** Volontaire depuis 6 ans au SDIS, elle a pris ses fonctions en tant qu'adjointe du commandant au 1er décembre de cette année. Elle assiste dès à présent le commandant dans l'avancement de certains dossiers stratégiques. Le Major Eric Stauffer lui souhaite la bienvenue et la remercie pour cette nouvelle fonction. L'assemblée fait de même par acclamation.

Lors de l'assemblée du 21 septembre 2023, M. Patrick Marrel (Ursins) avait demandé si un retour pouvait être fait aux communes concernant les personnes recrutées à l'occasion du dernier recrutement. M. Eric Stauffer informe l'assemblée qu'il a remis au Président un courrier d'information avec les noms et provenance des nouvelles recrues, courrier qui sera remis avec le procès-verbal de l'assemblée.

La majorité de ces nouvelles recrues a été incorporée en première année. Certaines ont cependant été intégrées directement en deuxième année, en raison d'un parcours antérieur comme sapeur-pompier ou jeune sapeur-pompier. Par ailleurs, trois personnes (dont le nouvel inspecteur permanent de la police du feu) ont été intégrées directement au détachement de premiers secours.

Le Major annonce que l'année a été clôturée avec succès pour les formations de base 1 et 2, tout le monde ayant réussi. Il rappelle qu'une refonte complète de la formation de base est en cours. Pour l'heure, le taux de satisfaction interne est très haut concernant les objectifs de formation et le niveau atteint.

Le Major Eric Stauffer présente pour terminer l'engagement du SDIS dans le cadre de l'opération Umbrella, déclenchée suite à la récente augmentation du niveau du lac de Neuchâtel.

Mercredi 13 décembre, le conseil d'État a déclenché un plan infra-ORCA dont la conduite générale a été confiée à l'EMCC. Deux postes de commandement engagement ont été déployés, l'un à Avenches et l'autre à Yverdon. Le SDIS Nord vaudois a joué le rôle de chef d'intervention général pour ce second poste de commandement engagement.

Des pompiers ont été engagés du mercredi au vendredi entre Concise et Yvonand. Ils ont entre autres contribué à installer des barrages, mettre en place des sacs de sable, pomper l'eau, poser des obturateurs, descendre le niveau de l'eau à certains emplacements, ou encore déplacer des objets et des caravanes. Une permanence 24/24 a ensuite été maintenue durant plusieurs jours.

Ce sont en tout **152 sapeurs-pompiers** qui ont été engagés dès mercredi 13 décembre à midi, et **913,5 heures** consacrées jusqu'au 20 décembre à 18h00, date de la présente assemblée.

M. Patrick Marrel (Ursins) demande ce qui se passerait si les boudins venaient à geler.

Le Major répond que le SDIS reste attentif à la survenue d'une telle situation et que, en cas de gel, les boudins seraient vidés légèrement afin que la glace les remplissent correctement.

Le CoDir met à l'honneur M. Alexandre Lecourtier, qui se défait de ses fonctions de municipal et, de fait, de ses attributions au CoDir du SDIS. Une manifestation se tiendra en son honneur le 8 février 2024. M. Christian Weiler le remercie pour son travail, son assiduité et sa franchise, et l'assemblée fait de même par acclamation. M. Alexandre Lecourtier prend la parole. Il salue l'engagement des pompiers du SDIS, et remercie ses collègues du CoDir, le commandant Eric Stauffer et le personnel du SDIS pour le travail accompli au cours de ces dix dernières années.

11. Divers

Le président Patrick Grin rappelle les dates des prochaines assemblées générales du SDIS : le **jeudi 23 mai 2024** et le **jeudi 19 septembre 2024**. **La commune de Pomy se propose d'accueillir l'assemblée du 23 mai 2024**. Le lieu de l'assemblée de septembre sera choisi ultérieurement.

La parole est donnée aux éventuelles propositions individuelles, questions ou remarques. La parole n'est pas demandée. Le président remercie alors l'assemblée et souhaite à chacun-e de belles fêtes de fin d'année.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Pénélope Escallier



Secrétaire du conseil intercommunal